Soutien à la tournée pour les projets PREMIO

En invitant des projets PREMIO, les institutions membres de PREMIO bénéficient d'un soutien à l'accueil sous la forme d'une prise en charge des coûts plateau des artistes. Pour les artistes, le soutien à la tournée est un bon argument de vente pour leur œuvre.
A partir du PREMIO-Spring: les tournées d'artistes PREMIO sont soumises à de nouvelles règles.
En bref : par saison et par membre: max. 2 projets différents, pas de premières, chaque projet une seule fois; par compagnie, à partir de PREMIO-Spring: au total 3 représentations chez 3 membres différents au cours des 3 prochaines PREMIO-Seasons.

Liste de contrôle et procédure

Planification des représentations

- Les accueils PREMIO, comme tous les autres accueils, sont planifiés en concertation entre l'institution membre et l'artiste/la compagnie.
- Le bureau de PREMIO n'effectue pas de travail de diffusion actif. L'accord sur le soutien des tournées se fait entre le membre et le bureau.
- Les membres sont tenus de prendre en charge les frais supplémentaires liés à la production, au montage et au démontage et autres honoraires etc. lorsque la compagnie présente un budget de tournée (prix de cession total).
    - Un modèle de budget est mis à la disposition des artistes PREMIO sur le site web.

Critères pour l'obtention d'un soutien PREMIO

- pour qui: projets PREMIO à partir de PREMIO-Spring 2023
- jusqu'à quand: au cours des trois PREMIO-Seasons suivantes à partir de la participation au PREMIO-Spring
- combien: trois accueils au maximum. Plusieurs représentations consécutives sont possibles au sein d'un même accueil. Chaque membre peut avoir soutenu au maximum deux accueils par PREMIO-Season.
- où: chacun des trois accueils a lieu chez un membre différent.

Exclusions

- Les spectacles invités dans le cadre d'un festival ou d'un événement similaire qui n'est pas organisé par le membre PREMIO lui-même, mais qui a lieu dans la maison d'un tel membre, ne sont pas soutenus.
- Les premières et les représentations qui y sont liées ne sont pas comptées comme des spectacles invités et ne sont donc pas soutenues. (On peut supposer que la première a lieu chez un partenaire de coproduction. Ce membre ne reçoit pas de soutien. La plupart du temps, un projet a d'autres partenaires de coproduction, mais ceux-ci n'organisent pas la première, ces présentations peuvent à leur tour être soutenues par PREMIO).

Délais et engagement

- Les soutiens pour les spectacles invités des projets PREMIO-Spring ne peuvent être demandés par le membre qu'après le Kick-Off-Event.

- Il est nécessaire de fournir des informations sur
  - Dates
  - Nombre de représentations prévues
  - Nombre d'artistes sur scène/participant artistiquement à la représentation
  - Estimation des frais de voyage/d'hébergement en cas d'accueil supraregional
- Dans la mesure du possible, chaque spectacle invité est soutenu en fonction de la clé de calcul. Si le budget de PREMIO pour les invitations est dépassé, le nombre de dates soutenues par PREMIO est réduit en conséquence ou le membre y renonce.
- La somme budgétée pour le soutien aux spectacles invités est réservée pour moitié à chaque moitié de la saison.

Calcul des coûts

Le coût plateau de l'artiste calculé par le bureau de PREMIO et le membre de PREMIO se base sur les propositions du Syndicat Suisse Romand du Spectacle - SSRS et les cachets indicatifs de t. - Profession du spectacle Suisse.

- Les frais de voyage, d'hébergement ainsi que les per diems et autres honoraires de la compagnie ne font pas partie de ce coût plateau.
- Les spectacles invités suprarégional reçoivent un soutien supplémentaire sous la forme d'une prise en charge des frais de voyage et d'hébergement des artistes et d'un-e technicien-ne. Le membre de PREMIO détermine le montant et le communique au bureau de PREMIO. (Le montant effectif doit apparaître dans la facture finale).

Coût plateau pour une soirée complète (minimum 45 minutes)

- Première représentation: forfait d'organisation **CHF 500.–** plus **CHF 500.–** par artiste sur scène et **CHF 500.–** pour un-e technicien-ne.
- Chaque représentation suivante: **CHF 300.–** par artiste sur scène et **CHF 300.–** pour un-e technicien-ne.
- Spectacles invités supraregionales : Soutien pour les frais de voyage et d'hébergement des artistes et d'un-e technicien-e: Plafond: **CHF 500.–**
- Plafond: maximum **CHF 5000.–** de coût plateau pour l'accueil d'une compagnie par un membre PREMIO. (si supraregional : 5500.- en cas de frais de déplacement et d'hébergement)

Coût plateau pour des présentations courtes / 20 minutes / des projets en cours (work in progress)

- **CHF 250.–** par artiste sur scène et **CHF 250.–** pour un-e technicien-ne.
- Plafond: maximum **CHF 2000.–** pour l'accueil d'une versions courtes d'une compagnie par un membre PREMIO.
- → Les versions courtes ne comptent pas dans les 3 accueils maximum par compagnie et les 2 accueils maximum par membre.

Contrat

- Au plus tard deux semaines avant la représentation en tournée, le membre PREMIO envoie au bureau PREMIO une copie/scanner du contrat de représentation en tournée (contrat de cession) signé par les deux parties au format PDF par e-mail. Le contrat stipule
  - le total du prix de cession
    - dont part le soutien aux coût plateau de PREMIO,
    - prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement, Per Diems et autres honoraires par le membre.
- Les annulations, reports ou autres changements doivent être signalés immédiatement à la direction de PREMIO.

Communication

- Les dates des représentations invitées sont publiées sur le site web de PREMIO.
- Pour les événements Facebook, PREMIO devrait être utilisé comme co-organisateur.
- PREMIO doit être taggé dans les posts et stories Instagram et Facebook.
- La participation de la compagnie invitée au PREMIO-Spring, la coproduction PREMIO et le soutien de PREMIO à l'accueil doivent être mentionnés sur les programmes, les flyers, les sites web et les bulletins de soirée : «avec le soutien de/ou en partenariat avec PREMIO - Prix d'encouragement pour les arts de la scène» et/ou en utilisant le logo PREMIO.
- Le membre PREMIO s'assure que la compagnie nomme, marque, place PREMIO de la même manière.

Décompte

- Le membre PREMIO verse à la compagnie le prix de cession total fixé dans le contrat de cession.
- Après l'accueil, le membre PREMIO facture à PREMIO le soutien convenu pour le coût plateau. (Dans le cas de représentations en accueil supraregional, les frais de voyage et d'hébergement doivent être indiqués avec précision).
  - La facture doit être envoyée au format PDF à info@premiochweiz.ch.
  - Adresse de facturation: PREMIO - Nachwuchspreis Darstellende Künste, 8000 Zurich

Disclaimer

Si la situation budgétaire de PREMIO pour les accueils le permet, les règles relatives aux accueils énoncées ci-dessus peuvent être appliquées de manière plus flexible.